



CSA Départemental du 16 mars 2023

Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré

Monsieur le Directeur académique, Madame la Secrétaire générale, mesdames et messieurs les membres du CSA des Bouches du Rhône,

Pour l'UNSA Éducation, le dialogue social est une des clés nécessaires à la réussite de l'École publique comme au progrès social. Ainsi, l'UNSA Éducation avec son union interprofessionnelle l'UNSA, a à nouveau appelé à la mobilisation hier mercredi 15 mars et à la reconduction aujourd'hui 16 mars, faute de dialogue social sincère avec le plus haut sommet de l'Etat. Après une huitième journée de mobilisation importante, nous redisons notre détermination à voir abandonné ce projet inutile et injuste de réforme sur les retraites. Pour l'UNSA Éducation, comme pour l'ensemble des organisations syndicales et 70% de la population, cette réforme et sa mesure phare, le report de l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans, sont insupportables. Le gouvernement comme le législateur doivent l'entendre et arrêter maintenant ce conflit délétère pour notre pacte social et démocratique.

L'Assemblée Nationale est en ce moment même en train de voter le texte de la Commission Mixte Paritaire et nous espérons qu'une majorité de députés ne le votera pas.

S'agissant toujours du dialogue social, nous voulons également dénoncer les nouvelles tentatives de le contraindre dans notre ministère à l'occasion de la mise en place des CSA. Nous rappelons ici solennellement que le 8<sup>ème</sup> alinéa du préambule de la Constitution de 1946 dispose que « *Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises* ». Rien ne pourrait justifier que cette disposition du texte fondateur de notre République, et premier en matière juridique, ne soit remis en cause. D'ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique, dans son titre premier dont l'intitulé nous a confirmé une hypocrisie certaine des pouvoirs publics, réaffirme « *promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics* ». Or, son article 1<sup>er</sup> dispose que : « *Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de décisions individuelles dont la liste est établie par décret en Conseil d'État.* » En conséquence, il résulte que toute tentative de vouloir empêcher le vote des représentants élus

des personnels dans les CSA sur les questions de carte scolaire serait une entrave manifeste inacceptable à cette garantie légale et constitutionnelle. Il vous revient de garantir, Monsieur le Directeur académique, que dans toutes les instances qui sont placées sous votre responsabilité, ces dispositions soient respectées.

Autre sujet que l'UNSA Éducation tenait à aborder, est la dérive bureaucratique de notre service public d'éducation, qui croule sous les injonctions multiples et décousues autant que sous les enquêtes et autres évaluations pour nourrir sa communication politique. Cette dérive, dénoncée depuis plusieurs mois, s'accélère encore. Celle-ci provoque une dangereuse perte de sens des métiers de l'Éducation nationale conduisant à de plus en plus de souffrance au travail des personnels, et par conséquent vraisemblablement moins de chances de réussite pour nos élèves, en particulier les plus fragiles. Les syndicats de l'UNSA Éducation alertent solennellement. Il est urgent d'arrêter les plans, les réformes de réformes, les annonces grand-public, les enquêtes et autres évaluations qui ne veulent que donner l'illusion de l'action et faire oublier les dégâts de la précédente. L'UNSA Éducation demande au ministre de reconnaître et faire valoir que les questions d'Éducation sont des questions complexes, qui demandent une autre temporalité et une autre méthode que la déstabilisation permanente.

L'UNSA Éducation demande également au ministre de tenir sa promesse de reconnaissance financière et institutionnelle. Or lundi 6 mars, le Syndicat Enseignant-Unsa et les autres organisations syndicales ont quitté la réunion ministérielle sur le pacte. Les projets présentés par le ministère persistent dans la ligne d'un « travailler plus pour gagner plus », ils s'adressent à une partie de l'électorat et refusent de reconnaître la charge réelle du métier. **Le SE-Unsa estime que sur ce sujet comme de nombreux autres, il faudrait que l'Exécutif ne jauge pas sa force à sa capacité à faire passer ce qui est rejeté, mais plutôt à celle de préparer l'avenir. Recruter et donner envie de rester à l'Éducation nationale est un défi majeur qu'il ne peut relever sans une reconnaissance, traduite par des augmentations concrètes sur les feuilles de paye et le soutien à l'action professionnelle au quotidien.**

L'UNSA Éducation demande enfin de payer et défrayer ses personnels pour les missions qu'il lui confie. Nous pointons deux exemples : l'incapacité chronique à rembourser les frais de déplacement, le retard inacceptable pour verser les indemnités REP et REP+ aux personnels qui en avaient été injustement privés jusqu'ici, mais aussi à ceux qui devraient les percevoir et qui ne les ont toujours pas.

Pour l'UNSA Éducation, ces dérives sont inacceptables, le ministère doit se confronter à la réalité d'un niveau de défiance, de souffrance et de colère qui fragilise dangereusement notre service public d'éducation.

Concernant maintenant la carte scolaire premier degré dans notre département.

La dotation nulle en emploi, et bien que la démographie soit à la baisse, ne permettra pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des limitations d'effectifs prévus en GS, CP et CE1 en Education Prioritaire et hors Education prioritaire. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement suffisant notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, l'effort engagé depuis deux ans pour améliorer les temps de décharge de direction est désormais mis à l'arrêt alors que le travail engagé est loin d'être achevé.

Bien que nous nottions une amélioration, ou en tout cas un effort certain avec la mise en place de repères à 28 en maternelle, vous comprendrez que l'occasion d'une baisse des effectifs n'est pas saisie pour améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves et les conditions de travail des enseignants avec une dotation nulle.

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED en supprimant des postes alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves des écoles.

Encore un mot sur les prévisions. La semaine dernière lors de la concertation Madame la Secrétaire générale, vous nous avez fait la liste des baisses des effectifs incontestables depuis 2019. Nous avons regardé de plus près ces chiffres et nous avons remarqué que les prévisions étaient rarement fiables et nous attirons votre attention sur l'écart pour 2022 entre ces prévisions et les constats. Il était prévu plus de 1500 élèves de moins et ils n'étaient que 672 de moins à la rentrée de septembre.

L'autre sujet de la carte scolaire premier degré est les fusions d'écoles. L'UNSA Education a attiré votre attention sur les fusions de Rognac et celle de Marignane. Si elles ne sont pas faites pour les mêmes raisons, elles ont un point commun : le manque de discussion, de dialogue entre la municipalité et les personnels Education Nationale. Il semble que les municipalités ne se rendent pas bien compte des conséquences de leurs choix sur les enseignants. Ou en tout cas elles n'y portent pas beaucoup d'intérêt. Et c'est bien à ce niveau que nous vous demandons, vous employeur des enseignants, de travailler à une meilleure communication et un meilleur accompagnement de vos personnels. Alors oui, les écoles sont propriétés des mairies, mais les personnels Education nationale ne sont pas quantité négligeable.

Nous voudrions parler de l'école inclusive. À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Alors oui des ULIS ont été créés et nous ne dirons pas que rien est fait. Mais ce que nous disons c'est qu'il n'est pas fait assez. Des ULIS Collège ont été créés mais pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins des élèves et aux difficultés que rencontrent les personnels. Et cela vaut aussi pour les établissements spécialisés qui par leur rareté, occasionnent un glissement vers les ULIS qui deviennent ainsi des palliatifs aux manques d'établissements. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

Enfin, d'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés. C'est notamment le cas des sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est vraiment fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués aussi bien aux services académiques, aux DSDEN qu'aux établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable aux personnels et aux élèves.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint.

Je vous remercie

Franck Delétraz

Pour l'UNSA Education 13